



Actualités

À intervalles réguliers, des initiatives multiples rythmeront le parcours sonore. L'objectif est que cette « propagation sonore » grossisse progressivement en intensité. Les citoyens seront conviés à venir rejoindre la performance et à participer. Toutes les formes de participation sonore seront acceptées, mais des consignes de « guidage » délivrées en temps réel par le dispositif numérique

seront également proposées aux participants.

Concepteurs et chefs de projet :

Chantal Latour, musicienne
Bruno Latour, philosophe
Jean-Pierre Seyvos, compositeur
Jean-Marie Leau, chef de chœur et compositeur

Pour en savoir plus : www.thegreatclamor.org

Le CIDB constate, en effet depuis plusieurs années, dans ses actions de sensibilisation en milieu scolaire, que les pratiques d'écoute de musiques à fort niveau sonore s'installent de plus en plus précocement chez les enfants. Il existe sur le marché des MP3 spécialement conçus pour les bébés ainsi qu'une multitude de jouets sonores, de jeux sur consoles et tablettes très fortement et très mal sonorisés.

La campagne « Grandir avec les sons » aidée par Agir pour l'Audition

La fondation Agir pour l'Audition apporte un soutien financier aux organisations œuvrant au bénéfice des personnes déficientes auditives.

Cette année, aucune orientation thématique n'avait été donnée à l'appel à projets Agir pour l'audition – Agir au quotidien.

Le comité qui a reçu 28 candidatures en a retenu 11 d'entre elles illustrant des thématiques variées comme l'accessibilité, la sensibilisation, la culture, l'insertion et le maintien dans l'emploi, l'humanitaire et l'information patients... Parmi les 11 associations lauréates le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) a été distingué pour sa campagne de sensibilisation des parents et des personnels des crèches sur les risques encourus par les jeunes enfants exposés au bruit.

Les jeunes parents, eux-mêmes adeptes de musique amplifiée, de jeux sur ordinateurs, de sorties en concerts ou dans des bars musicaux peuvent avoir tendance à ne pas se préoccuper de l'environnement sonore dans lequel baigne leur enfant, d'autant qu'ils en ignorent le plus souvent les risques pour la santé.

La naissance d'un enfant constitue un moment privilégié car les parents sont alors très attentifs à toute information leur permettant de lui apporter le bien-être et la santé. C'est une fenêtre temporelle unique dont il faut tirer le meilleur parti. Bien informés, les parents seront plus disposés à être vigilants sur l'environnement sonore qu'ils vont offrir à leur enfant. Ils seront aussi plus disposés à effectuer un dépistage auditif, pour eux et pour leurs enfants, comme ils ont pris l'habitude de faire évaluer l'état de leur dentition. Partant de ce constat,





Actualités

c'est à ce moment unique que le CIDB souhaite mettre à profit son expertise. L'association propose donc d'apporter une information sous la forme d'une campagne de sensibilisation dans les crèches et les centres de PMI.

Pour ce faire, le CIDB a réalisé une brochure et une exposition intitulées « Grandir avec les sons ». Elles donnent des informations concrètes sur les effets auditifs liés à la surcharge sonore (environnements bruyants, jouets sonores, MP3...) et sur les effets non auditifs tels que perturbation du sommeil ou difficultés d'apprentissage. Elles fournissent aux jeunes parents des recommandations très pratiques adaptées aux différents âges de leurs enfants.

Grâce au soutien apporté par Agir pour l'Audition, le CIDB propose la mise à disposition gratuite des éléments de cette campagne aux crèches et centres de PMI qui souhaitent organiser une sensibilisation.

Elles pourront également, le cas échéant, compléter cette action par une intervention du CIDB sur les effets du bruit sur la santé. Cette conférence peut s'inscrire lors des journées pédagogiques régulièrement organisées dans ces établissements.

Pour bénéficier de cette campagne contacter le CIDB :
Valérie Rozec, chargée d'étude
Tél. : 01 47 64 64 64
ou par e.mail : rozec@cidb.org



VIENT DE PARAÎTRE

Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans

Crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants

Recommandations du CNB n° 5

Parmi les mesures annoncées par Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, à l'occasion des 7^e Assises nationales de la qualité de l'environnement sonore organisé à Lyon par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), figurait la réalisation d'un guide visant à améliorer l'acoustique des crèches. Cela est chose faite avec la sortie du guide de recommandations du Conseil National du Bruit (CNB) intitulé : « Qualité acoustique des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans – Crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants. »

Le sujet est loin d'être anodin en effet. Comme le rappelle Christophe Bouillon,

président du CNB, dans son introduction « Le bruit dans ces établissements sensibles peut gravement affecter le comportement des enfants, être source de tensions, d'agitation voire d'agressivité. Il a par ailleurs un impact direct sur la santé du personnel en étant source de stress, de fatigue ou de maladie. »

Les recommandations de ce guide ont pour objectifs d'informer les concepteurs et gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance et de les aider à mieux prendre en compte l'environnement sonore dans ces établissements. Elles ont été établies pour des locaux neufs, néanmoins, un

certain nombre d'entre elles peuvent être prises en considération dans le cas de travaux dans les établissements existants.

L'élaboration de ce guide a été confiée à la commission technique du CNB présidée par René GAMBA. Sous la conduite de Mathias MEISSER, un groupe d'experts de cette commission (associations, professionnels du bâtiment, bureaux d'études et de contrôle, personnalités qualifiées...) a mis toutes ses compétences au service de ces recommandations qui ont fait l'objet d'une consultation, notamment auprès de l'Association des Maires de France et de représentants de réseaux de crèches.

22 pages - Gratuit

Le guide est téléchargeable sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à l'adresse Internet suivante : www.developpement-durable.gouv.fr